

**EP Loire – Projet de création d’une Réserve Naturelle Régionale dans la Haute
Vallée de la Loire**

Compte-rendu des ateliers de travail

Atelier n°3 : Forêt et Agriculture

Chadron, le 6 novembre 2013

Liste des participants

Instance	Représentant
Nature Haute Loire	M. Cochet
CG43 service environnement	Mme. Esperet
Agence « Vous êtes d’ici »	Mme. Janet
DDT 43 SEADR	M. Farigoule
Conservatoire botanique national du Massif Central	M. Renaux
ONF	M. Lathuillière
ONF	M. Lecoquen
ONF	M. Alméras
CG 43 dossiers agricoles	M. Cubizolles
Jeunes Agriculteurs	M. Christophe
Jeunes Agriculteurs	M. Merle
FDSEA	M. Gogne
Chambre d’agriculture 43	M. Volle
SAFER Auvergne	Mme. Jez-Ledieu
CRPF	M. Parrel
Syndicat des propriétaires forestiers	M. Rivet
Mairie de Chadron	M. Surrel, adjoint au maire
Établissement public Loire	M. Eude, DGS de l’EP Loire
Établissement public Loire	M. Demeusy
Conseil régional Auvergne	Mme. Siémond
CEN Auvergne	Mme. Roubinet
SOS Loire Vivante – ERN France	M. Epple
SOS Loire Vivante – ERN France	M. Pays
Planète Publique	M. Lacouette-Fougère
Planète Publique	M. Delorme
Nombre de participants : 23	

Déroulement des ateliers

- Introduction à la démarche de concertation
- Présentation du projet de RNR, de son état d'avancement et focus sur la thématique de l'atelier
- Temps d'échanges et de débats
- Conclusion et présentation de la suite

Présentation des ateliers et du projet de RNR

Les ateliers et la démarche de concertation sont présentés une nouvelle fois par le bureau d'étude Planète Publique. L'Établissement public Loire précise que ces ateliers sont différents des réunions régionales. L'objectif est d'écrire et d'enrichir le projet de RNR avec les acteurs présents lors des ateliers. L'EP Loire présente ensuite plus précisément le projet de RNR à la salle.

- Voir le diaporama de présentation sur le site de l'EP Loire -

En 2009, l'EP Loire décidait de garder les 357h de terrains du site de Serre de la Fare dans son patrimoine dans l'optique d'une gestion globale du site. De nombreux habitats d'intérêts communautaires et prioritaires ainsi qu'une faune et une flore remarquables sont présents sur le territoire et ont suscité une volonté de préservation de ce site. Trois rencontres partenariales se sont déjà tenues le 8 octobre 2010, le 22 juin 2011 et le 28 novembre 2012 entre les acteurs du site pour décider de l'avenir de ce dernier. Le projet de création d'une Réserve naturelle Régionale a remporté l'adhésion des acteurs.

Une RNR est un cadre juridique adapté à la gestion du territoire dans la durée grâce notamment à des modalités de gestion « sur mesure » définies en concertation avec les parties prenantes. Après validation du projet par le comité syndical de l'EP Loire en mars 2012, la constitution et le dépôt du dossier à la Région a entraîné sa validation par cette dernière le 22 avril 2013. Cela a ouvert la voie au classement de cette réserve prévu pour la fin 2014.

La création de cette réserve s'inscrit dans une démarche globale menée par l'EP Loire. En effet, les autres propriétaires du territoire ont été invités à participer à la démarche et à inclure leurs parcelles dans la RNR sur la base du volontariat pour renforcer la cohérence spatiale du projet. De plus, la démarche se veut cohérente avec les autres dispositifs en place sur le territoire (ZNIEFF, natura 2000, SAGE, future Man&Biosphere).

Enfin, pour asseoir la démarche sur des éléments factuels complets et affermir les diagnostics, l'EP Loire a utilisé différentes études sur le territoire (baux ruraux par la SAFER, pratiques agricoles par le CEN, diagnostic forestier par l'ONF et étude sur les services rendus par les écosystèmes (école VetAgro Sup - Lempdes)).

La Région explique plus en détail les modalités de classement en RNR et l'état d'avancement de ce genre de démarche en Auvergne. Pour le moment, il n'y a pas de RNR dans région, cette dernière s'étant saisie de cette compétence seulement en 2012 mais des projets sont désormais bien avancés (grottes de Volvic, lac de Malaguet, Haute vallée de la Loire).

D'un point de vue juridique, c'est une procédure du code de l'environnement mais la Région détient un pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne le classement des RNR. La Région peut porter des projets de classement mais généralement, elle reçoit des projets montés localement sur le territoire. Il s'agit ensuite d'étudier la faisabilité de la RNR avec un comité régional et le conseil scientifique du patrimoine pour déterminer si le site mérite un classement en RNR et si ce dernier est l'outil le plus adapté pour protéger ce site.

Le CEN intervient ensuite pour présenter son rôle dans le processus. Le CEN effectue actuellement une concertation auprès des propriétaires privés de la vallée dont les terrains pourraient faire partis de la réserve. A ce titre, le CEN a envoyé des courriers et des questionnaires aux propriétaires et a également mis en place des journées de permanence dans les mairies concernées pour expliquer aux propriétaires le projet de RNR et leur proposer d'y participer. Pour le moment, les retours de ces derniers sont assez positifs même s'ils ont parfois quelques craintes liées à la réglementation ou au droit de propriété dans la réserve.

Le CRPF explique que les quelques difficultés rencontrées par le CEN pour joindre les propriétaires sont sans doute liées à des adresses mal répertoriées dans le cadastre. SOS Loire vivante explique qu'effectivement, toutes les personnes concernées n'avaient pas encore été appelées.

La responsable du dispositif Natura 2000 au Conseil Général expose ensuite le dispositif. Le CG est animateur de ce dispositif et assure la gestion des sites ZCS et ZPS depuis 2005. Actuellement, une phase de réactualisation des documents d'objectifs est en marche. Un comité de pilotage suit une démarche validée par un diagnostic socio-économique et écologique. D'ici la fin de l'année, le COPIL doit valider les nouveaux documents d'objectifs. Une des principales modifications est la redéfinition et l'agrandissement du périmètre de la protection dans les zones de sauvegarde de l'écrevisse à pattes blanches.

SOS Loire vivante présente le projet Man&Biosphere UNESCO qu'elle souhaite voir aboutir à moyen terme. Ce projet s'étendrait sur une surface supérieure à celle de la RNR puisque toute la tête de bassin de la Loire serait concernée. Ce projet se justifie par le caractère exceptionnel de la région en termes de biodiversité, d'écosystème et de paysage. Cette biosphère serait un moyen d'harmoniser et de mettre en cohérence tous les autres dispositifs (ZNIEFF, Natura 2000) de protection de l'environnement sur le territoire. De plus, c'est une façon d'orienter le développement de la vallée et d'obtenir un label internationalement reconnu.

Points saillants des échanges

– Des craintes vis-à-vis de la réglementation et des lourdeurs administratives

Les agriculteurs émettent des craintes par rapport à « l'empilement » des zonages qui, s'ils « *font beaux sur le papier* » se traduisent pour eux par des nouveaux papiers à remplir, de nouvelles procédures. Les agriculteurs trouvent que cela complique les choses et que les progrès pour l'environnement ne sont pas toujours au rendez-vous. S'il est vrai que ces différents dispositifs permettent parfois aux agriculteurs d'obtenir des financements, les autres avantages ne sont pas flagrants. La diversité de la flore a été

préservée jusqu'à présent car les agriculteurs ont participé à sa protection. La Région explique qu'à certains endroits, la création d'une RNR s'était avérée positive pour les agriculteurs locaux. La RNR peut être un atout pour se mobiliser pour l'agriculture.

L'EP Loire rappelle que l'objectif de la RNR n'est pas de rajouter des contraintes ni de compliquer la vie des usagers. L'EP Loire effectue cette démarche de concertation justement pour que chacun puisse exprimer son avis et prescrire ce que serait la meilleure gestion de la réserve selon lui. L'EP Loire tient simplement à s'assurer que les différents usages sur le territoire soient compatibles avec la préservation de ce dernier. Mais le projet est fondé sur l'assentiment des parties prenantes et le volontariat dans un cadre nécessairement évolutif.

Dans le but de cadrer les débats, la SAFER rappelle qu'il existe des baux ruraux sur 160h mais que certaines parcelles ne sont pas exploitées. Le territoire concerné par l'agriculture ne représente donc pas la majorité de la future RNR.

SOS Loire vivante explique que des associations qu'elle représente sont au contraire plutôt favorables à la RNR car elles voient dans le projet un moyen de pérenniser l'activité agricole sur le territoire. Comme pour Natura 2000, la RNR peut à terme permettre de déboucher sur d'autres formes d'activités agricoles, en phase avec la préservation de la nature.

L'EP Loire rappelle qu'au vu des circonstances actuelles, les collectivités ne pouvaient s'engager sur des financements de soutiens à tel ou tel activité.

SOS Loire vivante insiste sur la nécessité de se mettre d'accord au niveau du territoire sous peine que le projet de la réserve Man&Biosphère ne voit jamais le jour. Il explique que dans d'autres réserves de ce type, les agriculteurs avaient grandement bénéficié du dispositif, notamment en termes d'image.

Les agriculteurs sont ouverts aux modes d'exploitations évoqués par les associations de protection de la nature mais ils souhaitent surtout qu'on ne leur impose pas de nouvelles contraintes : « *Aujourd'hui, on cultive le papier et on ne cultive plus la terre* ».

La mairie de Chadron rappelle que la RNR ne couvre pas l'ensemble du territoire et que les agriculteurs propriétaires de leurs terres ne sauraient être inclus dans la démarche contre leur gré.

Les agriculteurs mentionnent la nécessité d'avoir des contraintes utiles. Plutôt que d'avoir des papiers à remplir, ils préféreraient qu'on leur donne des solutions techniques, des équipements pour améliorer leurs activités.

En réponse aux craintes de Nature Haute-Loire qui souhaite qu'« *on laisse la nature reprendre ses droits* », L'EP Loire explique que son objectif n'est pas de développer des nouvelles surfaces agricoles de manière massive sur ses parcelles.

- **La question des friches et de l'entretien des milieux**

Le Conservatoire botanique national du Massif Centrale (CBNMC) explique que la friche a un intérêt certain au niveau de la biodiversité, tout comme le milieu ouvert et la forêt.

Dans la gestion des parcelles de l'EP Loire, une gestion au cas par cas doit prévaloir avec l'objectif d'éviter la discontinuité des éco-systèmes.

L'ONF avance que la RNR n'est pas un dispositif élitiste comme Natura 2000. C'est un dispositif englobant avec de nombreux milieux différents. Il faut donc s'entendre sur ce qu'on souhaite faire des milieux en devenir. Il faut identifier dans les différents milieux ceux qui ont le plus de valeur pour savoir lesquels seront maintenus en l'état et lesquels seront laissés à l'état de nature. On ne peut pas tout entretenir, et ce n'est d'ailleurs pas toujours la meilleure chose à faire.

- Sylviculture ou forêt en libre évolution ?

L'ONF effectue ensuite une présentation du rapport sur les forêts qu'il a effectué pour permettre à l'EP Loire de prendre des décisions fondées sur les faits notables du manteau forestier dans la future réserve. La conclusion de cette étude est que la sylviculture est possible mais de façon raisonnée et écologique mais que les territoires concernés représentent des surfaces restreintes au potentiel a priori plutôt faible.

- Voir le diaporama de synthèse sur le site internet de l'EP Loire -

Le CRPF explique que les 35ha a priori exploitables ne devraient pas poser problème, surtout qu'on ne sait pas réellement combien d'hectares (sur les 35h) sont économiquement viables pour l'exploitation.

L'ONF tient à préciser que ce n'est pas parce qu'il a trouvé des zones exploitables qu'elles seront exploitées. La décision en revient aux propriétaires.

L'association Nature Haute-Loire exprime son opposition à toute exploitation sylvicole dans la RNR. Elle trouverait inapproprié de commencer une telle exploitation après la mise en place de la réserve. Elle propose de laisser ces forêts en « évolution naturelle » dans le but de créer/maintenir une forêt « sauvage ». Selon l'association, une telle forêt présenterait divers avantages en termes de biodiversité, de possibilités d'éco-tourisme ou encore pour le maintien de la qualité de la réserve en eau. Il faudrait des îlots de sénescence où l'EP Loire s'engage à ne pas exploiter la forêt pendant 30 ans.

Le CBNMC suggère que l'objectif n'est pas d'interdire l'exploitation mais de permettre une exploitation raisonnable. Pour cela, il faut laisser la forêt vieillir car on manque de vieux bois dans la région. Il faut également penser à compenser les objectifs du Grenelle en matière d'exploitation sylvicole par des forêts en libre évolution. Vu la taille des surfaces de la RNR, cela ne serait pas gênant de laisser les forêts en libre évolution. Cela n'empêcherait pas d'enlever les arbres dangereux.

Le CEN abonde dans le sens du CBNMC sur la question des forêts en libre évolution. Il semble que les propriétaires soient ouverts à cette solution dans la mesure où certains ne savent même pas précisément où se situent leurs forêts. Cependant, ils tiennent à garder un droit d'usage pour le bois de chauffage et la question de la libre évolution pourrait freiner leur adhésion au projet.

L'ONF souligne également l'intérêt scientifique de la non-intervention humaine dans les forêts. Dans le cas des pins sylvestre, on ne sait pas réellement ce qui vient après eux donc cela pourrait être instructif de laisser la nature suivre son cours. Néanmoins, il faut

garder à l'esprit que l'absence d'entretien des forêts peut rebuter certains touristes qui ne perçoivent pas les enjeux écologiques et voient simplement une forêt mal entretenue et a priori peu propice aux activités de pleine air. La pédagogie est donc importante.

Le CRPF, représentant des propriétaires forestiers, explique que sa réflexion est rendue difficile par le fait que l'EP Loire est le principal propriétaire impliqué dans cette opération. Mais s'il est décidé d'interdire l'exploitation, il faudrait penser à exonérer de taxe foncière les propriétaires concernés. L'enjeu est peu important vu le peu de surface exploitable mais les forêts en libre évolution posent certaines questions. Que fait-on en cas d'incendie ? Qui est responsable ? Si on arrête d'entretenir, ce type de risque est réel...

Nature Haute-Loire explique qu'au regard des nombreux propriétaires différents sur le territoire, l'EP Loire est le seul qui a des parcelles suffisantes pour qu'il soit intéressant de mettre en place une forêt en libre évolution.

SOS Loire vivante explique que même s'il est intéressant d'avoir des zones de non-intervention, la RNR n'est pas la bonne échelle pour penser cette question. Elle est trop petite. La réflexion aurait plus de sens au niveau de la biosphère.

Le CRPF explique qu'il n'y a pas seulement deux solutions (exploitation ou libre évolution) et qu'il faut réfléchir aux solutions alternatives. On peut envisager la gestion douce et légère des forêts à proximité des voies d'accès pour s'assurer de l'accord des propriétaires. Il faut communiquer pour expliquer l'intérêt de ne pas trop intervenir dans les forêts.

Nature Haute-Loire demande s'il serait possible de faire racheter les terrains par des collectivités dans le but de les protéger.

Le CEN explique qu'à l'heure actuelle, les financements de ce type d'opération paraissent compliqués.

- Les arbres ruraux hors forêt

L'ONF tient à évoquer ces arbres ruraux hors forêt qui sont des éléments paysagers importants, qui sont utiles pour la biodiversité et on évoque également leurs usages en termes socio-économiques. Il faut par exemple préserver les haies. Aucune protection pour ces éléments qui sont utiles à la nature et aux agriculteurs. L'élagage de ces derniers a créé une biodiversité riche et un capital écologique qu'il faut préserver. C'est le lien entre le forestier et l'agricole. Il faut donc laisser les agriculteurs faire leur travail à ce niveau là et penser à protéger ces espaces. Il faudrait conseiller les agriculteurs et orienter leur choix par rapport à l'entretien de ce milieu.

- Des conflits d'usage potentiels mais limités

La question des phénomènes négatifs entraînés par une sur-fréquentation et la pratique des sports motorisés revient dans les débats. Elle est évoquée par de nombreux acteurs autour de la table. Selon certains, la pratique de sports motorisés est incompatible avec la RNR et souhaite l'interdire dans la périmètre de la réserve faut donc l'interdire, ce qui aura le mérite de rendre les choses plus claires pour tous les usagers. Néanmoins, il est

rappelé qu'une réglementation nationale existe et que sa simple application pourrait permettre de limiter significativement les conflits liés à cette pratique.

- **Présentation des enjeux et perception des risques de blocages**

L'EP Loire rappelle différents éléments évoqués lors des précédents ateliers comme sa volonté de ne pas rajouter de nouvelles normes ou bien de ne pas altérer un système s'il fonctionne. Il s'inquiète par contre des propos tenus jusqu'à présent, notamment sur la terminologie employée et n'est pas sûr qu'avec ce genre de discussion, il puisse obtenir l'assentiment de son comité syndical sur ce projet de réserve, surtout au vu des échéances électorales et du contexte économique. Il ne faut donc pas présenter les choses de façon inutilement provocatrice. On ne cherche pas à s'aliéner certains acteurs par des propos trop agressifs alors qu'on pourrait les encourager à peu à peu changer leurs pratiques. L'objectif de cette RNR est de gérer les usages et d'amener les parties prenantes à prendre des responsabilités dans cette gestion. La RNR est un premier pas vers un projet plus ambitieux de biosphère UNESCO.

Il ne faut pas sous-estimer les blocages possibles. L'EP Loire cherche à obtenir une convergence des analyses des acteurs. Il ne faut donc pas susciter des tensions sur des aspects non-stratégiques. Avec la RNR, on est dans une logique d'optimisation des pratiques et non pas de bouleversement radical des usages. On n'est pas dans une logique de « *tout ou rien* ». Il s'agit de se placer dans une logique de gradation qui permet de faire avancer le projet et d'éviter les blocages. Il est difficile de susciter de l'adhésion sur des contraintes. Il est logique de ne pas exploiter le massif forestier si cela ne présente pas réellement d'intérêt. C'est sans doute mieux de laisser cette possibilité d'exploitation pour inciter les gens à adhérer à la réserve.

Il faut être également vigilant à ne pas préjuger des décisions d'un organisme qui a plein de prérogatives et d'autres sujets d'intérêts comme le comité syndical de l'EP Loire. La vision du comité syndical peut être différente de celle des acteurs en Haute-Loire.

Sur la question des forêts, on place les propriétaires dans une situation délicate. D'un côté, on les incite à entretenir voir exploiter leurs forêts et de l'autre on veut les pousser à ne pas intervenir et à renoncer à leur droit d'exploitation.

Le CBNMC ou Nature Haute-Loire estiment qu'il est nécessaire de se positionner clairement, notamment en faveur des forêts en libre évolution, pour que la RNR porte une réelle ambition. Le CEN trouve également qu'il semble y avoir un consensus sur la question.

L'EP Loire conclut l'atelier en rappelant que la RNR n'est pas incompatible, ni avec l'exploitation, ni avec la libre évolution.

Points clés de l'atelier

En synthèse, l'atelier consacré à la thématique « Agriculture et Forêt » a permis d'aborder les principaux points suivants :

- Il existe une crainte des agriculteurs par rapport à d'éventuelles nouvelles contraintes administratives

- Au-delà, il semble nécessaire de rassembler plus d'éléments sur les pratiques des agriculteurs, même si elles semblent a priori compatibles avec la RNR
- Le lien forestier/agriculteur est parfois difficile à effectuer ce qui pose la question d'un éventuel découplage de cet atelier pour la suite de la concertation
- La question de la gestion des ressources potentiellement exploitables (exploitation ou libre évolution des forêts ?) a cristallisé les débats mais n'apparaît finalement pas insurmontable
- Il semble enfin important de bien choisir les terminologies et la manière de présenter les argumentaires pour susciter l'adhésion au projet du plus grand nombre
